

PRÉAMBULE

OBJECTIFS DES CONCERTS PÉDAGOGIQUES

LES CONTENUS

LE PORTEUR DE PROJET

LES ANIMATEURS

CONDITIONS TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

ÉVALUATION

PRÉAMBULE

Contexte et motivations

Depuis la fin des années 1990, un certain nombre d'acteurs professionnels des musiques actuelles et amplifiées développent de leur propre initiative et sur différentes parties du territoire français des programmes d'actions visant à limiter les risques auditifs liés à l'écoute des musiques amplifiées et plus généralement à parvenir à une amélioration de la gestion sonore musicale.

L'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes se situent dans un contexte marqué par :

- **l'augmentation du temps d'écoute et de pratiques musicales**, notamment chez les jeunes.
- **les niveaux sonores élevés émis** par les chaînes d'amplification, tant en situation de répétition musicale ou d'écoute de baladeurs, que dans les concerts et les discothèques.
- **la mise en évidence de risques auditifs** pouvant être liés à cette écoute et cette pratique.
- **la méconnaissance** pour les personnes exposées **de ces risques et des méthodes de protection**.

Il apparaît ainsi que ces pratiques artistiques peuvent entraîner parfois des traumatismes auditifs graves, pouvant aller jusqu'à des atteintes définitives, même si la constitution et le degré de gravité des lésions auditives engendrées varient d'un individu à l'autre.

Cette situation a incité depuis quelques années des acteurs des musiques actuelles à informer et sensibiliser les populations – en particulier les jeunes – afin d'influencer leurs comportements en vue d'une maîtrise des risques et de garantir une écoute et une pratique dans les meilleures conditions. Différents types d'actions ont ainsi été mis en place par des professionnels des musiques actuelles.

Les spectacles de sensibilisation aux risques auditifs

Parmi ces actions, des spectacles pédagogiques de sensibilisation aux risques auditifs, et plus globalement à la gestion sonore, se sont développés dans de nombreuses régions. Ces spectacles sont destinés à un public scolaire et sont animés par des musiciens et un ou plusieurs techniciens. Ce sont eux qui portent ainsi les messages de prévention, alternés avec des morceaux appartenant ou non à leur propre répertoire.

Le cahier des charges

Ce cahier des charges est élaboré dans le cadre de la commission « éducation au sonore » de l'association AGI-SON, regroupant différents porteurs de projet et de spectacles pédagogiques (lieux de musiques actuelles, associations, réseaux de lieux, etc).

Ce cahier des charges, s'il est respecté, permettra aux porteurs de projets de demander la labellisation « Peace&Lobe® » pour leur spectacle.

L'objet de ce cahier des charges est de poser et de partager collectivement les fondamentaux nécessaires à la mise en œuvre des spectacles pédagogiques estampillés « Peace&Lobe® ».

Définissant de manière générale les conditions de développement de ces concerts pédagogiques, ce cahier des charges est évolutif et doit être décliné selon les différents contextes locaux.

LES OBJECTIFS DES CONCERTS PÉDAGOGIQUES PEACE&LOBE®

Les objectifs généraux

- Réduire les risques auditifs liés à l'écoute des musiques amplifiées par le biais d'une modification comportementale de la population exposée.
- Parvenir à une compréhension des musiques amplifiées en lien avec leur contexte sociétal.

Les objectifs opérationnels

- Informer, sous forme d'un spectacle concert et de manière ludique, les jeunes susceptibles de devenir relais d'information, sur :
 - L'histoire, l'environnement et les spécificités des musiques amplifiées
 - La physiologie de l'oreille
 - Les risques auditifs liés à l'écoute des musiques amplifiées
 - Les moyens de préservation de l'audition
 - Le cadre sonore (physique du son, fonctionnement de la chaîne d'amplification, ...)
 - La surenchère sonore
 - La qualité musicale via la différenciation entre musique vivante et musique enregistrée (notamment, les différentes qualité de compression MP3)
- Accompagner le groupe de musiciens en charge de l'animation dans leur démarche de professionnalisation
- Mettre les jeunes dans une situation de concert, leur faire découvrir l'écoute de la musique vivante dans un lieu de concert.
- Accompagner les établissements scolaires dans une démarche de projet d'établissement avec un travail en amont et en aval du concert pédagogique.

LES CONTENUS

La démarche globale

En amont de la représentation du concert Peace&Lobe®, les établissements bénéficiant de la représentation se seront engagés dans une démarche et un projet globale sur les sujets concernés. Les entrées par matière sont diverses : SVT, physique, musique, technologie, histoire, français, etc.

Différents outils peuvent être mis à la disposition des enseignants pour les aider dans cette démarche. Par ailleurs, les établissements et enseignants concernés devront s'engager dans la passation des questionnaires d'évaluation en ligne sur le site EduKson.

Les messages contenus dans les spectacles pédagogiques Peace&Lobe® devront accorder toute sa place au **plaisir lié à l'écoute de la musique** et, au-delà des risques auditifs, devront chercher à faire découvrir l'univers des musiques amplifiées. D'un ton volontairement **non moralisateur**, ils invitent ainsi à une nouvelle approche des relations entre santé publique, culture et populations jeunes. Cette approche sera renforcée par le fait que le message de prévention est porté par un jeune groupe. On évite alors un éventuel phénomène de rejet d'un message (aussi pertinent soit-il) émanant d'une institution.

Les grands thèmes abordés par le spectacle Peace&Lobe®

Afin de permettre une approche globale des problématiques liées à la gestion sonore, différents thèmes devront être abordés pendant le spectacle de manière accessible, ludique et non moralisatrice :

Les musiques amplifiées et le volume sonore

- Définition des musiques amplifiées
- La chaîne d'amplification (en lien avec la balance du concert ?)
- L'évolution du volume sonore ou l'histoire de l'amplification de la musique
- La qualité sonore, notamment la différenciation entre musique live et enregistrée et les différents formats de téléchargement

Notions de physique du son

- Fréquence / hauteur
- Timbre / intensité / niveau
- La loi de propagation du son
- Les balances et le son de concert (en lien avec la chaîne d'amplification ?)

L'oreille et les risques auditifs

- Le système auditif
- Les traumatismes et lésions potentiels
- Les moyens de mesure
- Les moyens de protection
- La législation en matière de volumes sonores

> Pour un synopsis plus détaillé, voir l'annexe 1 du guide méthodologique.

Les supports pédagogiques

Pour accompagner les messages de prévention diffusés pendant le spectacle et laisser une trace du spectacle aux élèves, la distribution d'un support pédagogique est nécessaire (plaquette d'information, CD, ...).

> Pour la présentation d'autres types de supports pédagogiques, voir le guide méthodologique p. 11

LE PORTEUR DE PROJET

Une structure issue du secteur du spectacle vivant musical

Le porteur de projet devra être une structure issue du secteur du spectacle vivant musical ou être fortement associé (par contrat ou convention) à une structure du spectacle vivant musical, pour plusieurs raisons :

- Il s'agit de créer un spectacle et de le diffuser, activité nécessitant une expérience préalable
- Il est important, pour une bonne diffusion du spectacle, que le porteur de projet soit en lien avec les structures de diffusion musicale du territoire envisagé
- Le choix de l'équipe artistique demande une bonne connaissance du vivier artistique local.
- Dans le cadre de l'objectif de présentation des musiques actuelles et de professionnalisation des artistes, il est important que le spectacle soit mis en œuvre dans des conditions professionnelles.

La dynamique de mutualisation des moyens

Afin de favoriser les échanges d'expérience et d'effectuer des économies d'échelle, il est préférable que le porteur de projet s'inscrive dans la dynamique de mutualisation avec les autres porteurs de projet, via notamment l'association AGI-SON.

LES ANIMATEURS

- Les animateurs du spectacle devront être des musiciens en cours de professionnalisation, ayant une certaine expérience. Ils peuvent être accompagnés de techniciens et d'autres personnes ressources (ex : plasticien, danseur, etc.)
- La formation des animateurs
Les animateurs doivent être formés sur :
 - o Les techniques de prévention
 - o Les aspects théoriques du message de prévention. Les animateurs devront en effet pouvoir :
 - Comprendre le fonctionnement d'une oreille et expliquer les modes et les conditions des traumatismes potentiels liés aux forts volumes sonores
 - Connaître les bases de la physique du son, spécifiquement dans un contexte musical
 - Comprendre les phénomènes d'évolution concomitants des vecteurs artistiques, technologiques et de volume sonore dans l'histoire de la musique
 - Connaître les éléments de gestion individuelle et collective de l'exposition aux doses de bruit et les moyens de prévention et de protection
 - Connaître la réglementation relative aux volumes sonores dans les lieux de diffusion de musiques amplifiées
 - Avoir conscience de l'enjeu de société que peut représenter à terme une bonne gestion sonore en matière musicale.

CONDITIONS TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Des conditions professionnelles de diffusion

Etant donné les objectifs dégagés de présentation de l'univers des musiques actuelles au public et de professionnalisation des musiciens, il est nécessaire que le spectacle soit diffusé dans des conditions professionnelles à travers notamment :

- Un matériel technique adapté (sonorisation, ...)
- Autant que possible, un lieu adapté à la diffusion musicale (salle de concerts, théâtre, ...).
- Le respect de la réglementation liée à la diffusion de spectacles musicaux (licence d'entrepreneur de spectacles, cotisations sociales, redevance Sacem, ...)

Un territoire clairement identifié

Le territoire de diffusion des spectacles devra être clairement identifié en fonction :

- des partenaires institutionnels (collectivités, services déconcentrés, etc.)
- des acteurs de la santé, éducatifs, culturels
- des lieux musicaux
- de la population ciblée

ÉVALUATION

Une évaluation complète du spectacle est obligatoirement organisée par l'établissement bénéficiant du spectacle via un formulaire à remplir **sur le site EduKson** (www.edukson.org).